

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1421-1422

Artikel: Le tour des cantons

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et ça marche!

Il est midi dans une école de France voisine. Cela sent bon la pizza, après l'entrée et avant le dessert. Une vingtaine d'enfants âgés de trois à dix ans mangent gaiement, assis par tablées.

C'est l'association des parents d'élèves qui gère et surveille ce repas, de même que la garde et l'assistance aux devoirs pendant l'heure qui suit la sortie de l'école, de 16h30 à 17h30. Le repas et les deux heures de garde coûtent 28 FF aux parents et 10 FF pour la période du soir. Le matin, les enfants donnent leur ticket de repas et les responsables commandent le nombre inscrit à la cantine du collège voisin. La nourriture est surveillée par les services sanitaires du district.

Les responsables sont employées officiellement par la commune et rémunérées par l'association des parents. Elles sont toujours deux et les grands aident à desservir et à ranger.

La commune compte un millier d'habitants et l'école, quatre-vingts élèves. La classe maternelle a de la place pour 34 enfants dès l'âge de deux ans et demi, à condition qu'ils soient propres. Elle est menée par une enseignante qualifiée et une agente spécialisée en aide maternelle. Cette année, les trois quarts des mères de ces enfants travaillent. Il y a un accueil dès 8h et l'école ne laisse jamais un enfant à la rue. Si les parents sont en retard, le directeur, qui habite sur place, garde l'enfant.

Selon une étude récente présentée par la ministre déléguée de l'Enseignement scolaire, Ségolène Royal, la scolarisation en maternelle a des effets positifs en ce qui concerne l'apprentissage du langage. Quant au directeur de l'école visitée, il nous dit qu'il est heureux de pouvoir offrir aux mères de jeunes enfants la possibilité de choisir et de planifier leurs activités, en sachant que leurs enfants sont encadrés par des responsables qualifiés.

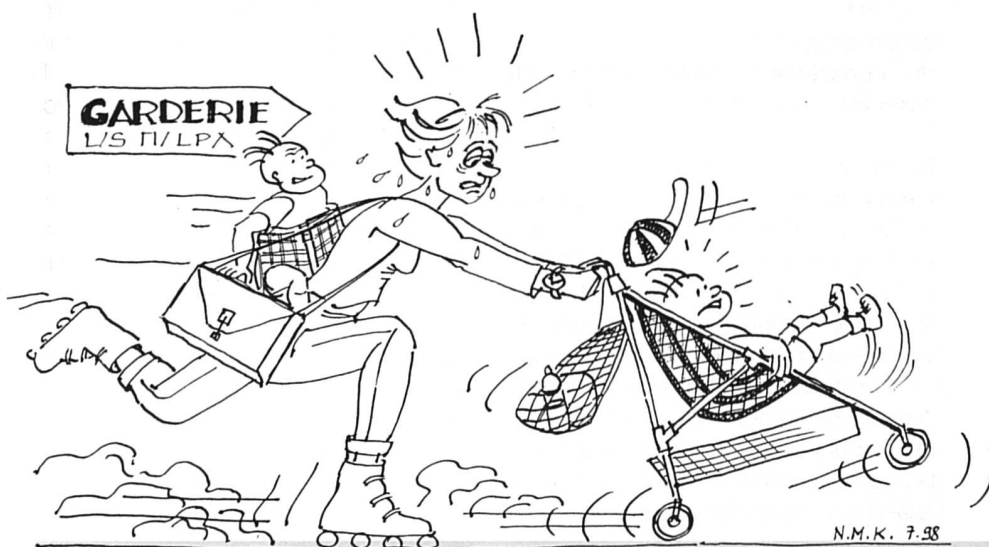
Odile Gordon-Lennox

LE TOUR DES CANTONS

Harmoniser l'heure d'accueil

Trois enfants, trois horaires scolaires différents, jamais un moment à soi. C'est encore souvent le lot, outre-Sarine, des mères de famille, lesquelles ont commencé par revendiquer l'harmonisation des heures d'école de leurs enfants. Liselotte Kurth, directrice des Ecoles de Riehen et de Bettingen, marque d'une pierre blanche la rentrée des classes 98-99, car elle représente l'aboutissement d'un long processus de réflexion, voire de confrontation, entamé il y a dix ans pour instituer le même horaire scolaire pour tous les élèves du degré primaire inférieur – enfants de 7 à 11 ans, dans les trois communes que compte le demi-canton de Bâle-Ville. Concrètement, toutes les petites têtes blondes, brunes,

rousses ou noiraudes iront en classe de 8h à 12h cinq matins de suite, et de 14h à 16h un ou deux après-midi par semaine. «De quoi donner l'occasion à la personne qui s'occupe de ses enfants de disposer au moins d'une plage horaire qui lui permette d'exercer un emploi à temps partiel ou de meubler ce temps pour mener à bien d'autres projets personnels», note Liselotte Kurth. Dans le demi-canton de Bâle-Campagne, à l'exception de quatre communes, les horaires continuent de varier d'une classe à l'autre, ce qui empêche la plupart des mères de poursuivre leur activité professionnelle ou leur formation personnelle si elles ne disposent pas d'une aide extérieure, souvent aléatoire ou coûteuse.



Essai pilote positif

Ayant elle-même élevé trois enfants, Liselotte Kurth sait de quoi elle parle, car elle n'a jamais renoncé à exercer son métier d'institutrice avant d'être nommée, en 1988, au poste exigeant qu'elle occupe actuellement. L'occasion pour elle de rendre hommage à son mari compréhensif, un musicien professionnel qui a accepté de réduire son horaire de travail pour s'occuper des enfants et du ménage.

Car c'est à peine nommée à son poste de directrice que Liselotte Kurth, qui est aussi membre du comité central de l'ADF (Association suisse pour les droits de la

femme), s'est lancée dans cette aventure. Grâce à une petite équipe d'enseignants particulièrement motivés, et sans que les autorités du Département de l'instruction publique (DIP) lui mettent les bâtons dans les roues.

Enseignants résistants

«Nous avons lancé un essai pilote dans dix classes des quatre degrés concernés en 1990, après une brève information des parents, car nous ne voulions pas perdre de temps en discussions oiseuses. Lorsque nous avons voulu étendre cet essai à d'autres classes, c'est essentiellement au sein du corps enseignant qu'a surgi la résistance la plus virulente, remarque-t-elle. Nous avons compris qu'il fallait le persuader en priorité des atouts pédagogiques de cette 'révolution'». L'argument qui a fini par convaincre les sceptiques est, selon elle, la possibilité de commencer chaque jour d'école par une période d'une demi-heure consacrée à l'écoute des élèves, la planification de la semaine et le développement d'un rituel propre à chaque classe.

Les coûts en question

Prochains objectifs, l'introduction des «Blockzeiten» au primaire supérieur et au cycle d'orientation. «Quant au développement des cantines scolaires et des activités parascolaires, c'est une tout autre histoire, relève Liselotte Kurth, d'une part, parce que la tradition du repas familial de midi reste profondément enracinée dans les mentalités et, d'autre part, parce que les finances du canton ne permettent pas de dépenses supplémentaires. La généralisation de l'horaire harmonisé à Bâle-Ville a augmenté d'à peu près 10% les dépenses du DIP.»

Le coût d'une classe où les enfants sont pris en charge toute la journée, repas de midi et devoirs surveillés compris, pèse 2,5 fois plus que celui d'une classe usuelle. Un obstacle de taille à l'essor des «Tagesschulen» en Suisse.

Anne-Marie Ley

Tout change et tout reste pareil!

On pourrait résumer ainsi les évolutions qui se produisent actuellement dans le canton de Fribourg dans le domaine de l'accueil extra-familial des enfants. En effet, Fribourg est le seul canton romand qui dispose d'une loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance, mais qui donne la compétence aux communes de s'organiser. Ainsi, les possibilités de placement sont loin d'être les mêmes à Fribourg qu'à Charmey, ou encore à La Magne, petit village de quelques dizaines d'habitants. Les femmes fribourgeoises ont donc intérêt à habiter un «centre», et si possible Fribourg, si elles doivent ou veulent aller gagner leur pain, leurs épinards ou le beurre dont elles aimeraient les affiner.

Une loi progressiste

Cette fameuse loi sur les structures d'accueil est entrée en vigueur le 1er janvier 1997. Elle oblige les communes à évaluer les besoins d'accueil de sa population et à mettre en place des structures (crèches, mamans de jour) ou de signer des conventions avec des structures existantes ou d'autres communes. Bel objectif, mais... certaines communes rechignent à prendre en charge les déficits. La loi indique seulement que la commune subventionne «tout ou partie» de la différence entre le prix payé par les parents (échelonné) et le prix coûtant. Belle marge d'interprétation que les communes ne se font pas faute d'utiliser! Or donc, tout change, mais...

Concrètement, comment une femme peut-elle concilier vie familiale et professionnelle? Supposons que Mme X soit ingénieure et qu'elle habite Fribourg. Cette femme a de la chance. Elle a le choix entre huit crèches, situées dans les différents quartiers de la ville. Il peut y avoir un délai d'attente, sauf si les groupes d'enfants ne sont pas pleins. Actuellement, il y a des places. Et, ce qui n'est pas négligeable, la commune de Fribourg couvre quasiment les déficits et

applique les normes de qualité de l'Office cantonal des mineurs. En outre, les parents qui travailleraient irrégulièrement peuvent faire appel au service des mamans de jour. Pour les écoliers, il y a un service d'accueil extra-scolaire dans presque chaque quartier. Mais ces structures présentent des faiblesses, puisqu'elles fonctionnent presque uniquement avec des chômeurs en emploi temporaire.

Ça bouge lentement

Les villages alentour de Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne, Corminbœuf, Granges-Paccot, Givisiez font tous partie de la ceinture dorée de Fribourg. Ces communes riches ont jusqu'ici profité des structures en place en ville. Avec cette loi, elles doivent subventionner elles-mêmes le placement d'enfants de leur commune. Mais jusqu'ici, ce sont les parents qui en font les frais! Au sens propre comme au figuré. Puisque plusieurs communes, comme Givisiez, refusent de prendre en charge le déficit entier. Par exemple, une famille ayant un revenu annuel de 70'000 francs avec deux enfants à charge paiera 540 francs par mois pour un placement à mi-temps dans une crèche de Fribourg (Givisiez ne subventionne en moyenne que 50% du déficit), contre 320 francs s'ils habitaient Fribourg. A Villars-sur-Glâne, en revanche, pas de problème, il y a une convention avec Fribourg.

Dans la campagne fribourgeoise, des structures sont en train de se mettre en place. Il y a quelques crèches dans les chefs-lieux, mais dans lesquelles les conditions de travail et salariales des éducatrices sont parfois presque indécentes et la formation du personnel souvent inadéquate. Le service des «mamans de jour» est aussi en train de se développer. Pour les écoliers, il n'y a encore aucun service d'accueil. Dans l'ensemble, les régions rurales du canton de Fribourg se distinguent par leur attachement aux dictons. Surtout à celui qui dit que «quand on a des enfants, on s'en occupe!».

Annette Wicht